

EXTRAIT N°04/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 04 FEVRIER 2019

Date de la convocation :	Le 29 janvier 2019	L'an deux mil dix-neuf et le quatre février, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation et, en l'absence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE, sous la présidence de M. Simon MORIN.
Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	33	<i>PRESENTS</i> : <u>Adjoints</u> : Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette, M. NOLEO Eric, Mme BELLIARD Valentine, M. ZAIRE Georges.
En début de séance :		<u>Conseillers municipaux</u> : M. SOLBIAC Honoré, Mme JOISIN Marie-Yolaine, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. Hubert BAUBAND, Mme AGEE Marie-Claire, M. VERIN Fred, M. COURTINARD Jean-Marc, M. BOLO Laurent, M. NAPOLY Raymond, M. MARLET Camille
Présents	17	
Procurations	1	
Absents	11	
Excusés	4	
En cours de Séance :		<i>ABSENTS EXCUSES</i> : M. Athanase JEANNE-ROSE, Mme THALY-PONTAT Lysiane, M. Mathurin BASTE, M. PETIT Claude-Henri.
Présents	18	
Procurations	1	
Absents	11	<i>ABSENTS NON EXCUSES</i> : Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CHARLEC Charlery, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, Mme DUPUY Olive, JOSEPHINE Adrien, Mme ARNETON Thérèse, Mme LAMIN Marie-Josée.
Excusés	3	
		<i>ASSISTANTS</i> M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), M. Pascal QUIONQUION (Directeur Services Techniques).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Eric NOLEO pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée

**CREATION DE POSTE
AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire,

- Vu les articles 79 et 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- Considérant l'élaboration du tableau annuel d'avancement ;
- Considérant la nécessité de créer un poste au titre de l'avancement au grade de brigadier-chef principal ;
- Considérant que l'agent titulaire concerné remplit les conditions nécessaires pour avancer dans le grade supérieur à l'intérieur de son cadre d'emplois ;
- Considérant l'avis de la CAP du Centre de Gestion de la Martinique en date du 28 juin 2018 ;
- Considérant l'avis du CT en date du 29 janvier 2019

Propose de créer un poste de brigadier-chef principal
.....

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

DE CREER un (1) poste de brigadier-chef principal

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 04 février 2019

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Pour le Maire,
et par délégation
le 1^{er} adjoint

Simon MORIN